

MOUVEMENT SOCIAL AUX THERMES



**Madame, Monsieur,
Mes chers concitoyens,**

Un mouvement de grève a été lancé par les organisations syndicales CFDT, CGT et Sud 34 de la Société Publique Locale d'Exploitation des Thermes de Balaruc-les-Bains (SPLETH), l'entreprise publique qui gère les thermes de Balaruc-les-Bains. Cette grève est annoncée pour le lundi 19 novembre et est susceptible d'être reconduite pour les jours suivants.

Depuis 2008, notre action consiste à pérenniser et à développer cette richesse thermale qui est le bien commun Balarucois.

En 2009 nous avons obtenu une deuxième orientation thérapeutique « la phlébologie », permettant ainsi la création de 150 emplois directs.

En 2014 nous avons ouvert le Nouvel Etablissement Thermal, malgré des recours contre sa construction, grâce à la mobilisation de vous tous.

Aussi, il est de mon devoir de vous rendre compte de la situation.

Les revendications syndicales

Les revendications syndicales sont les suivantes :

- Revalorisation du salaire de base : de AE1 à AHQ (agents des soins, d'accueil, du ménage, agent administratif, ouvrier technique, ...) de + 3% ; et de T à THQ (responsables, contremaîtres, techniciens, assistants de direction, ...), Infirmières et Kiné de + 2%

- Amélioration des conditions de travail :

o Chaleur + humidité éléments

o Maintien du jour de repos tous les 15 jours pour les soins, sans perdre les jours fériés (càd payer à 200% le jour férié, même s'il tombe un jour de repos, donc s'il n'est pas travaillé) ;

- Passage progressif de CDII (contrat à durée indéterminée intermittent, c'est à dire du temps partiel lié à la fluctuation de l'activité) en CDIA (contrat à durée indéterminée annuelle, à temps plein) ;

- Recherche de nouveaux contrats pour pallier à la précarité des CDII ;

- Niveaux d'échelons : même travail = même échelon.

La Direction des thermes a chiffré ces revendications pour mesurer leur impact financier sur la gestion de l'entreprise :

+ 1 800 000€ chaque année.

A ce stade de la négociation et face à ce préavis de grève, il est également important de rappeler la conjoncture économique et les niveaux des rémunérations au sein de l'entreprise.

La saison 2018 accuse une baisse de fréquentation estimée à - 500 curistes, soit une perte prévisionnelle de 291 000 € par rapport au chiffre d'affaires de 2017. Les réservations effectuées pour 2019 ne permettent pas, à ce jour, d'envisager une augmentation pour les cures de 2019.

Les négociations en cours

Cette grève est lancée alors que les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sont en cours entre la Direction de l'entreprise et les représentants syndicaux. Ces négociations doivent aboutir au 31/12/2018 pour une revalorisation salariale applicable au 1er juillet 2019. Elles ont déjà fait l'objet, depuis septembre, de 6 réunions et se poursuivent.

Dans le cadre de ces NAO, la Direction a dernièrement proposé :

I/Une revalorisation salariale de 1.5% qui vient s'ajouter au 1% de la prime d'expérience annuelle.

II/La mise en place de groupes de travail sur les thématiques suivantes :

1- Les contrats de travail, les organisations de travail et la formation ;

2- La qualité et les conditions de vie au travail, la prévention des risques ;

3- L'absentéisme au sein de l'entreprise : les facteurs de causes et les incidences.

La Direction a proposé que ces ateliers soient constitués de 8 à 12 participants :

- les représentants du personnel,
- des personnels des différents secteurs d'activités volontaires.

L'objectif de ces ateliers est d'aboutir à des résultats avant le 30 mars 2019, permettant d'engager des actions concrètes sur la saison 2019, qui seront déterminantes pour améliorer les conditions de travail des salariés et la santé financière de l'entreprise.

Au regard des adaptations de l'organisation validées avec les salariés de la SPLETH, la direction accorderait 0.5% d'augmentation salariale supplémentaire. La revalorisation de tous les salariés de la SPLETH, à compter du 1er juillet 2019, serait ainsi portée à + 2%, auxquels s'ajoute 1% de revalorisation annuelle, acquis au titre de l'ancienneté au sein de l'entreprise (prime d'expérience).

Les conditions sociales déjà acquises

Au-delà des négociations en cours, il est important de vous rappeler les avantages sociaux qui ont été mis en place en faveur des salariés depuis la création de la SPLETH en 2012.

Les accords d'entreprise signés lors du passage de la Régie avant 2012 en Société Publique Locale ont représenté un coût annuel de 1.6M€ et ont bénéficié directement à l'ensemble des salariés.

Dans le tableau suivant est présentée la comparaison entre les éléments minimum accordés par la Loi, ceux garantis dans la Convention Collective du Thermalisme et ceux négociés et accordés au sein de la SPLETH depuis 2012 jusqu'en 2018 aux salariés de l'entreprise publique.

Avantages	Garantis par la Loi	Garantis par la Convention Collective Nationale du thermalisme	Accordés par la Spleth
Revenu Minimum garanti	1 498,47 €	1 499€	1 504,49€
Congés payés	5 semaines par an	5 semaines par an	6 semaines par an 6 semaines pour les CDIA
Prime expérience professionnelle	Néant	Néant	1% par an (max 12%)
Jours fériés travaillés	Néant (hormis 1er mai majoré à 100%)	Néant (hormis 1er mai majoré à 100%)	Majoration de 200% pour TOUS les jours fériés
Prime de fin d'année	Néant	Néant	1 750 € (pour chaque salarié à temps plein)
Indemnités différentielles * passage Spleth * Ancien processus boue	Néant	Néant	1 750 € pour chaque salarié temps plein (hors charges patronales) 546 900 € bruts 178 900 € bruts
Journée de solidarité	Travaillée	Travaillée	Dispensée
Prise en charge mutuelle employeur	Néant	Néant	60%
Indemnisation incapacité (maladie) en + des IJSS	Carence de 7 jours	Carence de 7 jours	0 jour de carence pour la première absence
Absence enfant malade par an	3 jours non rémunérés	3 jours non rémunérés	3 jours rémunérés + 4 ^{ème} jour autorisé
Absences rémunérées pour : Mariage salarié Mariage enfant Mariage parent Décès du conjoint Décès d'un frère/soeur Décès beaux-parents Décès beau-frère, oncle, ou grand parents	4 jours 1 jour néant 3 jours 3 jours néant néant	4 jours 1 jour néant 3 jours 3 jours néant néant	6 jours 2 jours 1 jour 5 jours 3 jours 2 jours 1 jour
Coûts de la formation	1 % patronal	1 % patronal	1,90 % patronal
Intéressement aux résultats	néant	néant	6%
Participation	Taux légal	Taux légal	Taux légal (versement social et égalitaire)

Vous pouvez donc constater que les avantages sociaux au sein de la SPLETH sont très favorables aux salariés.

Les salaires

au 1^{er} janvier 2018

Les salaires minimums de chaque catégorie garantis par la SPLETH sont supérieurs au minimum légal mais également au minimum conventionnel de la branche du thermalisme.

SMIC AN-NUUEL 2018 17 981.60 €	SALAIRE SPLETH ANNUEL au 1^{er} juin 2018, sans l'intéressement et la participation.	SALAIRE Convention Collective Nationale ANNUEL au 1 ^{er} aout 2018
AE1	19 803 €	17 988 €
AE2	19 948 €	19 948 €
AQ	20 220 €	18 276 €
AQ CQP	20 582 €	18 456 €
AHQ	21 548 €	19 416 €

Les conditions de travail dans les soins en 2018

Les agents de soin travaillent du lundi au samedi inclus.

Cette année 2018, afin d'améliorer la qualité de vie au travail des agents de soin, nous avons instauré un jour de repos supplémentaire toutes les deux semaines. Cette décision a eu un impact budgétaire conséquent pour l'entreprise, + 350 000€.

Comme validé avec les organisations syndicales, lors du CHSCT du 6 décembre 2017 et du Comité d'entreprise du 21 décembre 2017, cette nouvelle organisation est expérimentée sur l'année 2018. Elle fera l'objet d'une évaluation en cette fin de saison thermique 2018 afin d'être améliorée si besoin pour la saison 2019.

Il me semblait nécessaire de partager ces informations avec vous, la population Balarucoise, à qui appartient cette entreprise, avec les acteurs socio-professionnels de la station qui contribuent à l'accueil et à la satisfaction de nos curistes : les hébergeurs, les restaurateurs, les commerçants, les médecins et professions paramédicales,

Vous pouvez le constater, les revendications des représentants syndicaux des salariés de la SPLETH ne peuvent pas être entendues en l'état par les élus responsables que nous sommes.

L'action publique

dans la gestion de l'entreprise

Le Directeur Général de la SPLETH est également le Maire de la commune de Balaruc-les-Bains.

Avec mon équipe, nous nous sommes engagés à maintenir dans le domaine public la gestion des activités thermales.

La responsabilité du Maire et du conseil municipal est multiple en la matière :

- La gestion de la SPLETH doit lui permettre de payer à la Ville la redevance annuelle qui couvre les 60M€ d'investissement réalisés en 2014 avec la construction du NET et de prévoir les investissements nécessaires pour pérenniser les équipements sur le long terme.

- La gestion de la SPLETH doit permettre de pérenniser les 400 emplois de l'entreprise. Il faut rappeler que depuis 2008, 150 emplois nouveaux ont été créés.

- La gestion de la SPLETH doit permettre de pérenniser les 1 600 emplois induits générés par les activités thermales.

- La diversification et le développement de la SPLETH dans la médecine thermique, le bien-être, le sport-santé et la cosmétologie doivent permettre la création d'emplois nouveaux et des retombées économiques complémentaires pour tout le territoire.

- La gestion de la SPLETH doit permettre de dégager des dividendes pour que la Ville réalise les investissements nécessaires à rendre toujours plus attractive la commune de Balaruc-les-Bains pour la satisfaction notamment des curistes et clients de la SPLETH.

Les élus balarucois œuvrent au quotidien pour sauvegarder les emplois en :

- Réalisant les études permettant de démontrer le service médical rendu des cures thermales auprès de la CNAM et des décideurs et ainsi pérenniser la prise en charge des cures médicalisées par la sécurité sociale
- Réalisant les aménagements nécessaires permettant de satisfaire une clientèle toujours plus exigeante et d'améliorer les conditions de travail des salariés de la SPLETH.

Nous espérons vivement et mettrons tout en œuvre pour poursuivre le dialogue et trouver un terrain d'entente qui préserve notre bien commun, dans l'intérêt général des Balarucois.

Bien à vous,

Gérard Canovas,

**Maire de Balaruc-les-Bains,
PDG de la SPLETH.**

BALARUC
LES BAINS
source d'énergies

**BALARUC
LES BAINS**
Ville

Avenue de Montpellier
BP 1 - 34540 Balaruc-les-Bains
Tél. : +33 (0)4 67 46 81 00 Fax : +33 (0)4 67 43 19 01
contact@ville-balaruc-les-bains.com
www.ville-balaruc-les-bains.com